

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de PACY-SUR-EURE (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AE numéro 662 pour une contenance de 5 777 m ² sise 11 rue des Fauvettes sur la commune de PACY-SUR-EURE.
POS/PLU :	L'emprise est partiellement située en zone UBa pour une superficie approximative de 2 100 m ² et en zone UB pour 3 700 m ² au PLU de la Commune de Pacy Sur Eure dont la dernière modification a été approuvée le 10/12/2019.
PROJET :	Acquisition d'un bien immobilier. Le projet de la collectivité est de créer un nouvel axe de circulation entre deux impasses (la rue des fauvettes d'une part et l'allée Hippocrate d'autre part) en les prolongeant et en les reliant sur le terrain nouvellement acquis.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	28 avril 2022 – Avis favorable sous réserve de la sécurisation du site
PROPRIÉTAIRE :	Indivision Aubry
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 11/02/2022
IMPUTATION :	Compte n°924697 – OPE2022026 – 27 – PACY-SUR-EURE « 11 RUE DES FAUVETTES » Enveloppe projet : 350 175 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,
Fait le 17/05/2022

pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par yousign

Fabrice ROSAY

20 MAI 2022